



cifal
Ouagadougou

AUTONOMIE FINANCIERE DES
COLLECTIVITES LOCALES
D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA
MOBILISATION DES RESSOURCES
LOCALES



MODULE D'INTERVENTION
SITUATION DES FINANCES DES
COLLECTIVITES LOCALES EN
AFRIQUE ET ETAT DES LIEUX DES
PRATIQUES DES COLLECTIVITES
LOCALES EN MATIERE DE
MOBILISATION DES RESSOURCES

INTITULE

Le rendement actuel et potentiel de
la fiscalité locale des communes :

Cas du Cameroun

CAMEROUN



INTERVENANT

M. DIN ELAME Richard

Du 08 au 12 Juin 2009 à Douala (Cameroun)

A L'HOTEL SOMATEL

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

Module : Le rendement actuel et potentiel de la fiscalité locale des communes : Cas du Cameroun

PRESENTATION : M. DIN ELAME Richard

Directeur des Affaires Financières
de la Communauté Urbaine de Douala



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

Plan de l'exposé :

- I. Carte des Communes du Cameroun
- II. Définition de la fiscalité locale ;
- III. Le cadre juridique au Cameroun
- IV. Classification des taxes et impôts locaux ;
- V. Le potentiel de cette fiscalité ;
- VI. Le rendement actuel pour les communes ;
- VII. Conclusion.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

I - LA CARTE DES COMMUNES DU CAMEROUN

Le paysage communal du Cameroun fait ressortir trois catégories de Collectivités Territoriales Décentralisées qui sont :

- Les Communes (336) ;
- Les Communes d'arrondissement (environ 35) ;
- Les Communautés Urbaines (14).



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

II - FISCALITE LOCALE

a) DEFINITION

La fiscalité locale s'entend comme un système de prélèvement des impôts et taxes autorisés par la loi au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

La fiscalité locale relève de loi à travers les textes suivants :
La constitution du 18 Janvier 1996 (art 55-2, art 56-6) ;

Le Code Général des Impôts (Titre III, art14 à 228) ;
La loi n°74/23 du 05 Décembre 1974 et ses textes modificatifs subséquents,
encore d'actualité et où il est stipulé (art 92) « les recettes de la communes
comprennent :

- i. Le produit des recettes fiscales ;
- i. Les taxes communales indirectes ;
- ii. Les produits d'exploitation du domaine et des services communaux ;
- iii. Les ristournes, redevances et amendes de simple police accordées par l'Etat ;
- iv. Les recettes diverses et accidentelles. » ;



cifal

Ouagadougou

Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

d. Les délibérations.

La fiscalité locale au Cameroun est constituée par le produit des recettes fiscales qui est l'ensemble des recettes que les services fiscaux de l'Etat recouvrent au bénéfice total ou partiel des communes et des recettes qui sont levées par les services propres des communes.

La loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'Orientation de la Décentralisation dispose (au titre II- art.22) : « Les ressources transférées à l'exercice par les CTD de leur compétence leurs sont dévolues soit par transfert de fiscalité, soit par dotation, soit par les deux à la fois ».

La loi fixant le **Régime Financier** des Collectivités Territoriales Décentralisées est attendue pendant la session qui se tient actuellement au **Palais des verres à Yaoundé**.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

III. CLASSIFICATION DES TAXES ET IMPOTS LOCAUX

Pour mieux cerner le rendement et le potentiel dans notre contexte, nous allons distinguer plusieurs classifications :

A. La classification en impôts et taxes

- **Impôts locaux**

Les impôts locaux s'entendent comme des prélèvements pécuniaires sans contrepartie que la loi autorise les CTD à opérer sur les citoyens de la commune ou de la région, en vue de la couverture des charges publiques locales.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

Au Cameroun, on peut classer sous cette rubrique, les impôts locaux prévus dans le Code Général des Impôts à savoir :

- Impôt Libérateur ;
- Patentes ;
- Les taxes sur les armes à feu ;
- Taxe sur le bétail ;
- Les CAC/IRPP, IS, TVA et taxes sur jeux ;
- Licences
- Redevances forestières annuelles ;
- Taxe additionnelle à la taxe sur la propriété foncière.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

NB : la plupart des impôts sont dans le Code Général des Impôts car la fiscalité locale dépend de la Loi des finances.

Taxes locales

La définition de l'impôt local est valable pour les taxes locales sauf en ce qui concerne la contrepartie que le citoyen retire du paiement de la taxe.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

Au Cameroun, on peut classer sous cette rubrique :

• **Les taxes communales directes prévues dans la loi de 74, ses modificatifs et leurs décrets d'application et dont la collecte est liée à celle des impôts de l'Etat :**

- La taxe d'éclairage, lorsque la commune assure l'éclairage public ;
- La taxe d'eau, lorsque la commune assure l'eau courante aux populations ;
- La taxe d'ambulance lorsque la commune assure un service gratuit d'ambulance.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

Les taxes communales indirectes prévues dans la loi n°74/23 et collectées directement par les communes :

- La taxe d'abattage ;
- Les droits de fourrière ;
- Location des boutiques dans les marchés ;
- Les droits de places dans les marchés ;
- Les droits sur le permis de construire ;
- Taxe de stationnement ;
- Droit d'occupation temporaire de la voie publique ;
- Droit d'occupation des parcs de stationnement ;
- Taxe sur le divertissement ;
- Taxe sur la publicité ;
- Droit de timbres ;
- Droit sur la dégradation de la chaussée ;
- Taxe de transhumance
- Taxe de transit.



cifal

Ouagadougou

Du 08 au

12/06/09

Douala

(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

B. La classification par le fait générateur

• Impôts assis sur le foncier et l'immobilier

Cette classification regroupe les impôts et taxes qui se réfèrent à des faits générateurs et à une assiette liées à la propriété, aux transactions ou aux dégradations sur les terrains et les constructions. Nous avons :

- La taxe additionnelle sur la propriété foncière ;
- Les droits de mutation sur les ventes d'immeubles ;
- Les droits de mutation sur les baux d'immeubles ;
- Les droits sur le permis de construire ;
- Les droits de places sur les marchés ;
- Droit d'occupation temporaire de la voie publique ;
- Droit d'occupation des parcs de stationnement ;
- Droit sur la dégradation de la chaussée ;
- La redevance forestière annuelle.



cifal

Ouagadougou

Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

• Impôts assis sur l'activité

Cette classification regroupe les impôts et taxes qui se réfèrent à des faits générateurs liés à l'autorisation ou à l'exercice des activités lucratives par les redevables. Nous pouvons citer :

- Impôt libératoire ;
- Patentes ;
- Licences ;
- Droit de places sur les marchés ;
- CAC/TVA ;
- Redevance forestière annuelle.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

• Taxes en contrepartie des services locaux

Cette classification, regroupe les taxes dont le paiement ouvre droit à une partie directe ou indirecte au profit des citoyens de la commune. Pour la contrepartie directe nous évoquerons le cas de l'ensemble des taxes communales indirectes. De même, pour la contrepartie indirecte nous citerons les taxes communales directes.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

C. Classification par le partage du produit

• Taxes et impôts sans partage

Elle regroupe les impôts et taxes dont le produit est collecté au profit de la commune. Il s'agit ici de l'ensemble des taxes communales directes (eau, électricité et ambulance) et indirectes à l'exception de la taxe sur le transit entièrement virée au FEICOM.

• Le partage du produit avec l'Etat

Nous regroupons ici les impôts et taxes dont le produit est partagé entre l'Etat et la commune (Etat (50%) et Commune (50%)). Il s'agit essentiellement :

- Des droits de mutation sur les ventes d'immeubles ;
- Des droits de mutation sur les baux d'immeubles.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

•Le partage du produit avec plusieurs bénéficiaires

On regroupe dans cette rubrique les taxes et impôts dont le produit est partagé entre les communes et plusieurs bénéficiaires. La plupart de ces taxes sont surtout traitées par le Code Général des Impôts. Il s'agit :

- Impôt libérateur (FEICOM = 10%) ;
- Patente (FEICOM= 10%);
- Licence (FEICOM= 10%) ;
- Taxe de stationnement (FEICOM= 50%) ;
- Taxe de transhumance (FEICOM= 50%) ;
- Taxe de transit (FEICOM= 100%) ;
- Taxe sur le bétail (FEICOM= 50%) ;
- CAC (FEICOM, Etat et Communes) ;
- Redevance forestière annuelle (Etat, communes et communautés villageoises riveraines).



cifal

Ouagadougou

Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

D. Classification par la responsabilité de la gestion

• Impôts et taxes sous la gestion propre de la commune

Il s'agit des impôts et taxes dont, l'assiette, l'émission, le recouvrement et le contrôle reviennent à la commune. Ces taxes font l'objet du décret n°74 déjà cité plus haut et sont constituées de :

- La taxe d'abatage ;
 - Les droits de fourrière ;
 - Location des boutiques dans les marchés ;
 - Les droits de places dans les marchés ;
 - Les droits sur le permis de construire ;
 - Taxe de stationnement ;
 - Droit d'occupation temporaire de la voie publique ;
 - Droit d'occupation des parcs de stationnement ;
 - Taxe sur le divertissement ;
 - Taxe sur la publicité ;
 - Droit de timbres ;
 - Droit sur la dégradation de la chaussée ;
 - Taxe de transhumance.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

•Partage de la responsabilité de gestion avec l'Etat

Il s'agit ici des impôts et taxes dont l'assiette, l'émission et le recouvrement ainsi que le contrôle reviennent aux services fiscaux de l'Etat avant reversement à la commune et autres bénéficiaires. Il s'agit de :

- Impôt libératoire ;
- Patentes ;
- Licences ;
- Taxe sur le bétail ;
- Taxe sur les armes à feu ;
- Taxe sur l'éclairage ;
- Taxe d'eau ;
- Taxe d'ambulance
- Centimes Additionnels Communaux ;
- Redevance forestière annuelle ;
- Taxe additionnelle à la propriété foncière ;
- Droits de mutation sur les ventes d'immeubles ;
- Droits de mutations sur les baux d'immeubles.



cifal

Ouagadougou

Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

LE POTENTIEL ET RENDEMENT

Le potentiel de la fiscalité locale au Cameroun ne peut véritablement être établi qu'après une étude approfondie des différents Comptes Administratifs de toutes les communes actuellement existantes dans notre pays. De notre point vue, nous pouvons affirmer qu'il est énorme. En effet, si nous prenons le cas de la Communauté Urbaine de Douala, les recettes réalisées (hors transferts et subventions de l'Etat, emprunts) peuvent être retracées dans le tableau ci-dessous au cours des périodes allant de 2004 à 2008.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

CHAPITRE	NATURE RECETTE	RECETTES REALISEES SUIVANT LES COMPTES ADMINISTRATIFS					%	TOTAL
		2004	2005	2006	2007	2008		

7.10 Recettes Fiscales

710 101	Contributions des Patentes	2 471 081 956	2 246 412 485	1 809 711 757	1 846 988 669	1 950 000 000	11,32	6 527 206 198
710 102	Contributions des Licences	72 679 444	220 654 577	124 636 672	56 985 132	188 000 000	0,72	417 970 693
710 105	Droits de Mutations à Titre Onéreux	479 036 646	632 614 576	1 193 582 588	492 731 929	961 840 383	4,00	2 305 233 810
710 109	Taxe Add. à la Taxe Foncière	192 589 019	636 263 148	36 881 296	26 090 380	29 610 060	1,50	865 733 463
710 110	Autres Recettes Fiscales	0	622 631 574	165 448 629	444 451 354	250 309 717	1,37	788 080 203
Total 1		3 215 387 065	4 358 576 360	3 330 260 942	2 867 247 464	3 379 760 160	18,91	10 904 224 367



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

7.11 Centimes Additionnels Communaux

711 100	Centimes Additionnels sur Impôts	6 013 333 270	4 483 693 295	7 560 537 019	7 975 242 669	10 875 000 000	64	36 907 806 253
7.12	Taxes Communales Directes	210 740 256	528 596 614	643 210 047	385 062 763	367 122 066	4	2 134 731 746
Total 2		9 439 460 591	9 370 866 269	11 534 008 008	11 227 552 896	14 621 882 226	87	49 946 762 366



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

7.13 Produit des Taxes Communales Ind.

713 102	Produit des Droits de Fourrière	0	2 982 000	1 182 000	603 000	21 356 127	0	26 123 127
713 103	Produit des Droits de Places Marchés	465 434 000	427 375 400	384 440 708	497 853 235	498 145 000	4	2 273 248 343
713 104	Droits sur les Permis de Bâtir	386 444 048	567 830 900	527 338 813	634 376 726	764 378 200	5	2 880 368 687
713 106	Droits d'occupation des parcs de Statio.	62 299 000	47 000 000	53 300 000	75 250 000	86 775 000	1	324 624 000
713 109	Produit des droits de stade	0	0	575 000	0	0	0	575 000
713 110	Produit de la Taxe sur la Publicité	69 307 357	44 991 679	124 985 623	40 192 271	48 417 715	1	327 894 645
713 112	Produit des Droits de Timbres	2 464 800	7 684 000	4 579 000	4 780 000	5 730 000	0	25 237 800
713 113	Redevance pour la Dégrad. Chaussée	11 500 000	0	3 820 000	795 000	0	0	16 115 000
713 118	Autres taxes communales indirectes	0	0	0	4 916 854	0	0	4 916 854
Total 3		997 449 205	1 097 863 979	1 100 221 144	1 258 767 086	1 424 802 042	10	5 879 103 456



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

CHAPITRE	NATURE RECETTE	RECETTES REALISEES SUIVANT LES COMPTES ADMINISTRATIFS					%	TOTAL
		2004	2005	2006	2007	2008		

7.2 Produit de l'Expl. Du Domaine et des Sces

720 100	Loyers des Immeubles Communaux	352 500	450 000	950 000	1 265 000	1 899 075	0	4 916 575
720 103	Location des meubles des salles de Fêtes	0	5 000 000	9 182 500	18 204 985	11 381 873	0	43 769 358
720 111	Produits des services affermés ou concédés	8 212 500	26 450 000	15 160 000	81 911 433	57 596 430	0	189 330 363



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

720 116	Produits de Concession des Emplac. Publi	281 247 611	216 982 500	138 833 438	355 672 216	356 128 662	2	1 348 864 427
720 117	Produits de Concession dans les Cimetières	0	290 000	690 000	710 000	3 148 500	0	4 838 500
720 120	Recettes des Services	0	20 000 000	2 225 000	1 475 000	36 430 601	0	60 130 601
720 121	Autres Produits d'Exploi. Du Domaine	9 667 796	48 643 989	22 552 050	25 356 565	81 097 278	0	187 317 678
Total 4		299 480 407	317 816 489	189 592 988	484 595 199	547 682 419	3	1 839 167 502
Total (3+4)		1 296 929 612	1 415 680 468	1 289 814 132	1 743 362 285	1 972 484 461	13	7 718 270 958
TOTAL GENERAL		10 736 390 203	10 786 546 737	12 823 822 140	12 970 915 181	16 594 366 687	100	57 665 033 324



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

V. LE RENDEMENT ACTUEL DE LA FISCALITE LOCALE AU CAMEROUN

Fort de ce qui précède, nous pouvons remarquer que les recettes réalisées sont importantes. Mais il faut dire que des efforts considérables restent à faire afin d'atteindre un niveau de rendement qui permettra aux Collectivités Territoriales Décentralisées (Communes et Régions) de mieux mettre en œuvre **la clause de compétences** générale qu'elles détiennent avec l'Etat. En effet les causes du faible rendement peuvent être internes ou externes selon les cas.

➤ Les causes internes

Elles sont dues au mauvais fonctionnement du Service Assiette qui suivant les dispositions de **l'arrêté conjoint n°349/MINAT/MINEFI du 22 Octobre 2001** portant modalité d'assiette, de recouvrement et de reversement des taxes et impôts dus aux communes et au FEICOM, doit être le poumon du recouvrement. En effet, ce service doit être omniprésente sur le terrain pour la détermination de la matière imposable, ressortir le fait générateur de chaque impôt ou taxe, déterminer le redevable afin de procéder à la liquidation.



cifal

Ouagadougou

Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

Ce travail minutieusement fait devrait permettre de réaliser un bon rendement. En effet, le tableau ci-dessus fait apparaître clairement que **les taxes communales indirectes** et **les produits d'exploitation du domaine et des services** qui sont des impôts et taxes dont la **gestion incombe totalement aux communes** enregistrent en cinq ans un taux de recouvrement en valeur absolue de **FCFA 7 718 270 958** par rapport au recouvrement total de la période qui se chiffre à un montant de **FCFA 57 665 033 324**, soit **13,38%** en valeur relative.

Par ailleurs, il faut dire que l'absence de formation professionnelle des responsables des services financiers constitue un autre handicap majeur. En effet, l'utilisation des diplômés de l'enseignement supérieur sans un recyclage préalable sur les domaines d'activités des Collectivités Territoriales Décentralisées conduit les différents services à une inefficacité inquiétante.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

➤ Les causes externes

Les recettes dont la gestion est partagée entre l'Etat et les Collectivités Territoriales Décentralisées font l'objet de plusieurs plaintes justifiées de la part des communes actuellement. En effet, l'exclusion de ces entités dans les phases d'assiette et de recouvrement a depuis plusieurs années favorisé la distraction d'importantes ressources qui auraient pu permettre d'améliorer davantage le cadre de vie des populations. Aussi, l'instauration de la **Direction par Objectif (DPO)** au Ministère des Finances et notamment à la Direction des Impôts a contribué à réduire ces ressources dont les Communes ne peuvent faire que le suivi.



Du 08 au
12/06/09
Douala
(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

Cependant, nous resterons très réservés, car à l'analyse, malgré les distractions sus évoquées, la plupart des Communes Camerounaises n'ont pour seul véritable ressource que ces recettes reversées par l'Etat. Par exemple, le tableau ci-haut fait clairement ressortir que dans la période allant de 2004 à 2008, la Communauté Urbaine de Douala a perçu au titre de reversement des impôts et taxes dont la gestion est partagée entre l'Etat et elle, la somme de **FCFA 49 946 762 366** sur un montant total de la période de **FCFA 57 665 033 324**, ce qui représente un taux de **86,62%** en valeur relative.



cifal

Ouagadougou

Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

M. DIN ELAME Richard

CAMEROUN



Version électronique
réalisée par CIFAL
Ouagadougou

JE VOUS REMERCIE



cifal

Ouagadougou

Du 08 au
12/06/09
Douala

(Cameroun)



**AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES D'AFRIQUE :
STRATEGIES ET OUTILS D'AIDE A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES**